Données sur l'eau GUYANE 2008

Office de l'eau de la Guyane

Responsable de la publication : Office de l'Eau de la Guyane
Photos : Office de l'Eau de la Guyane
Conception : Aupoint Concept
Impression : CRDP Guyane

Tous droits réservés à l'Office de l'Eau de la Guyane

Mars 2010

Ont collaboré à cette publication :

Avec le soutien financier de la Direction Régionale de l'Environnement de Guyane :

Sommaire

1 Présentation du document **3**
1.1 Les données de qualité des eaux 3
1.2 Les services d'eau et d'assainissement 3

2 Présentation du bassin **4**

3 Méthodologie d'analyse des données **5**
3.1 Les données de qualité des eaux 5
3.2 Les données économiques 5

4 La météo en 2008 **6**

5 Les cours d'eau **7**
5.1 Situation hydrologique 9
5.2 La qualité des cours d'eau
5.2.1 Evaluation de l'état écologique des cours d'eau 11
Etat biologique
Bilan de l'oxygène
Nutriments
5.2.2 Evaluation de l'état chimique des cours d'eau 14

6 La qualité des eaux souterraines **18**
6.1 Les nitrates 19
6.2 Les pesticides 20

7 La qualité des eaux de baignade **21**

8 Les prélèvements en eau **22**

9 Les modes de gestion des services de l'eau **23**

10 Prix des services d'eau et d'assainissement **24**
10.1 La facture d'eau 24
10.2 Le service public d'alimentation en eau potable 25
10.3 Le service public d'assainissement collectif 25

Sources **26**

1 Présentation du document

Animé d'une mission de fédération des acteurs et de valorisation et de diffusion des données sur l'eau, l'Office publie aujourd'hui ce recueil. Non exhaustif de l'ensemble des données disponibles sur le bassin, il tend à proposer une photographie de l'année 2008.

1.1 Les données de qualité des eaux

Le programme de surveillance des masses d'eau de Guyane a été mis en place afin de répondre aux exigences de la Directive Cadre Européenne sur l'Eau (DCE) qui demande aux Etats membres de veiller à la non-dégradation de la qualité des eaux et d'atteindre d'ici 2015 un bon état général tant pour les eaux superficielles que souterraines.

Les réseaux de contrôle de surveillance des cours d'eau et des eaux souterraines ont pour objectif l'évaluation de l'état général des eaux et des tendances d'évolution à l'échelle du bassin. Mis progressivement en place à partir de 2007, ils comptent :

- 42 stations pour les eaux douces de surface, pour 934 masses d'eau identifiées
- 12 stations pour les eaux souterraines, une par masse d'eau identifiée.

En 2008, la maîtrise d'ouvrage de ces deux réseaux a été assurée par la Direction Régionale de l'Environnement.

Les résultats des analyses de la qualité des eaux concernent en 2008 une seule série d'échantillons prélevés en saison sèche. La représentativité des résultats présentés ne peut donc être engagée, aussi bien à l'échelle des masses d'eau concernées que sur un état moyen pour l'année 2008.

Avec 300 km de côtes et un réseau hydrographique très développé, la Guyane possède de nombreux sites de baignade.

Le contrôle sanitaire des eaux de baignade est mis en œuvre par la Direction de la Santé et du Développement Social (DSDS). Il permet de connaître la qualité des eaux, d'identifier les impacts d'éventuels rejets à l'amont pouvant rendre le site impropre à la baignade.

1.2 Les services d'eau et d'assainissement

La Directive Cadre Européenne sur l'Eau demande de faire état des modalités de tarification de l'eau et de l'application du principe de récupération des coûts des services d'eau, y compris des coûts environnementaux, compte tenu de l'application du principe pollueur payeur.

Le document présente donc les différents usages qui sont faits de la ressource en eau sur le département ainsi que les éléments relatifs aux services d'eau et d'assainissement sur le département : prix de ces services et modes de gestion.

2 Présentation du bassin

Comité de Bassin de Guyane

Source : SDAGE 2010-2015

Le département de la Guyane constitue un district hydrographique à part entière. Cette région monodépartementale, qui s'étend sur une superficie d'environ 84 000 km_, est composée de vingt-deux communes dont les limites administratives sont très proches des délimitations des bassins versants.

Ce district présente la particularité de ne pas être un bassin versant hydrographique car ses limites Est et Ouest, sont respectivement les fleuves Oyapock et Maroni, qui assurent également le rôle de frontière avec le Brésil et le Surinam. Les eaux s'écoulant dans ces grands fleuves sont donc, pour partie, issues du ruissellement sur des bassins versants situés hors des limites de l'Union Européenne.

Le climat de la Guyane est de type intertropical humide, les précipitations annuelles y sont en moyenne comprises entre 2 000 mm et 4 000 mm.

D'après l'Unesco, la Guyane figure au second rang mondial en termes d'eau douce disponible avec un volume de 800 000 m^3/hab/an. A titre de comparaison, la moyenne mondiale de cette disponibilité en eau est de 1 800 m^3/hab/an.

Les principaux fleuves de la Guyane sont le Maroni, l'Oyapock, la Mana, l'Approuague le Sinnamary et la Comté. Les hautes eaux ont lieu en mai et un étiage marqué a lieu en octobre. Cette tendance annuelle est toutefois marquée par une légère baisse des débits durant la période dite du petit été de mars.

Le potentiel hydrogéologique de la Guyane, ainsi que la structure et le fonctionnement des masses d'eau souterraine, sont étroitement liés à la géologie du district. Ainsi, deux grands types de masses d'eau souterraine sont présentes en Guyane, les masses d'eau du socle (fissuré et fracturé) et celles des formations sédimentaires (poreuses) qui sont situées le long du littoral ou d'extension très réduite le long des cours d'eau, dans les alluvions récentes.

3 Méthodologie d'analyse des données

3.1 Les données de qualité des eaux

Les données relatives à la qualité des eaux superficielles et souterraines ont été traitées en prenant en compte les règles et les normes de qualité définies par la France en application de la DCE.

Celles-ci sont décrites dans :

- le Guide technique d'évaluation de la qualité des eaux douces de surface de métropole pour les cours d'eau. Il permet l'établissement d'un état écologique et d'un état chimique des eaux douces de surface. Son application à la Guyane est possible, sous réserve de certaines précautions ;
- l'arrêté du 17 décembre 2008 qui établi les critères d'évaluation et les modalités de détermination de l'état des eaux souterraines et des tendances significatives et durables de dégradation de l'état chimique des eaux souterraines.

La qualité des eaux de baignade est évaluée selon les dispositions du code de la santé publique. Elles prennent en compte des paramètres microbiologiques, témoins de contaminations fécale et physico-chimiques tels que la couleur et la transparence de l'eau, le pH, les nitrates et les phosphates.

3.2 Les données économiques

Afin de pouvoir établir des comparaisons entre les différentes communes concernant le prix des services d'eau et d'assainissement, les calculs ont été faits sur la base d'une consommation annuelle de 120 m^3 d'eau.

4 La météo en 2008

L'année 2008 se classe comme une année proche de la normale, mais très contrastée dans ses évènements.

La saison des pluies a débuté en décembre 2007 ; elle est caractérisée par deux mois très pluvieux, février et mai. Les fortes précipitations du mois de mai sur le sud de la Guyane et le Surinam (bassin de la Tapanahoni) sont venues alimenter les eaux du fleuve Maroni, entrainant sa crue fin mai-début juin.

La saison sèche, qui s'est installée dès juillet sur le littoral, est marquée par son déficit pluviométrique et sa durée.

Le mois de décembre marque le retour de la saison des pluies, avec des quantités d'eaux proches de la normale.

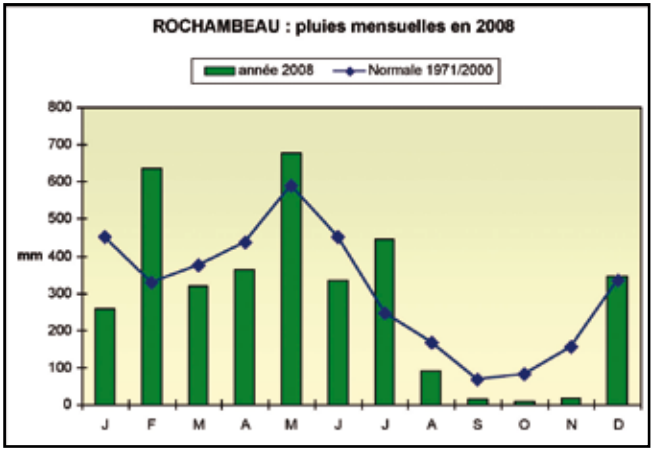

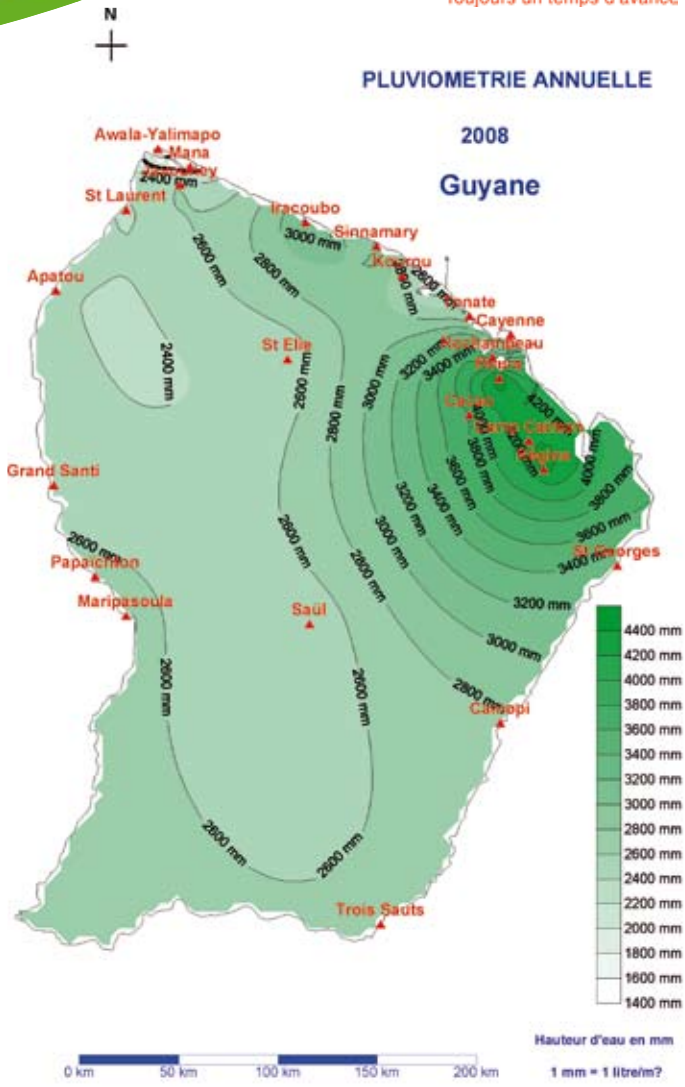

5 Les cours d'eau

5.1 Situation hydrologique

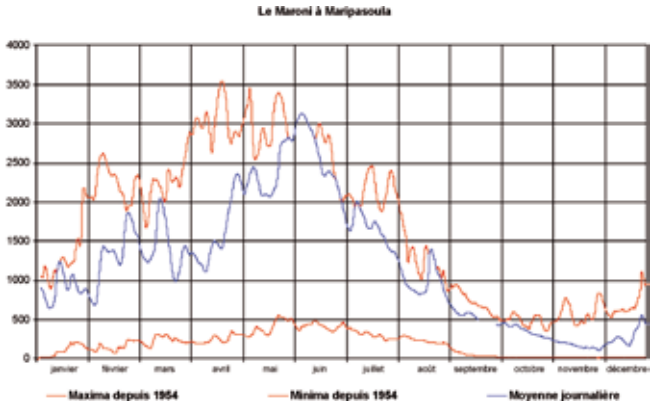

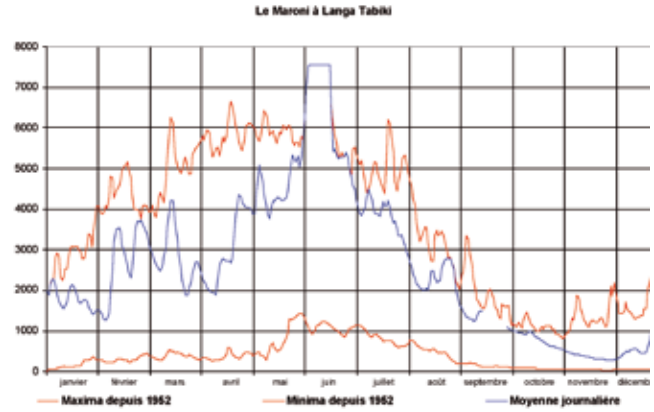

Les 5 stations du réseau hydrométrique suivies par la DDE-DIREN

Source : BD Carthage version bêta

L'évènement hydrologique de l'année 2008 est la crue du Maroni qui a eu lieu fin mai-début juin, touchant les villages depuis Grand-Santi jusqu'à St Jean du Maroni et nécessitant le déplacement d'un millier de personnes et la perte des cultures en abattis.

5 Les cours d'eau

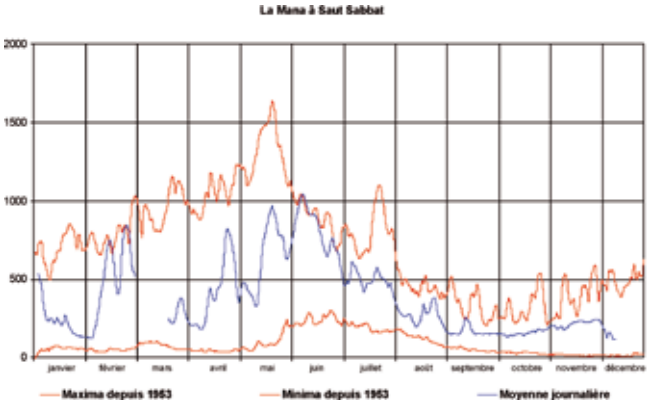

Les débits observés à Saut Sabbat ne présentent pas d'évènement de crue ou d'étiage important.

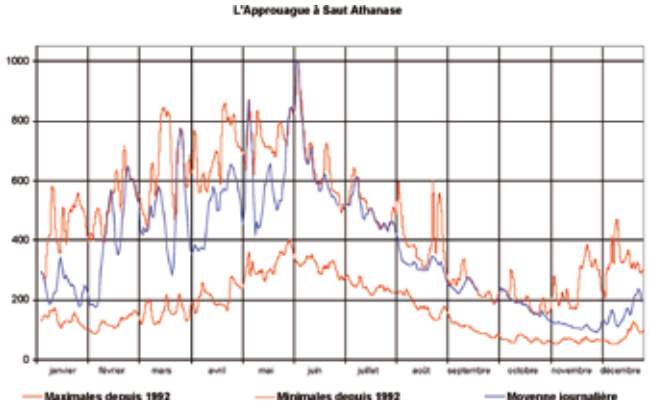

Les débits observés sur l'Approuague à Saut Athanase en 2008 sont élevés par rapport à la moyenne observée depuis 1992.

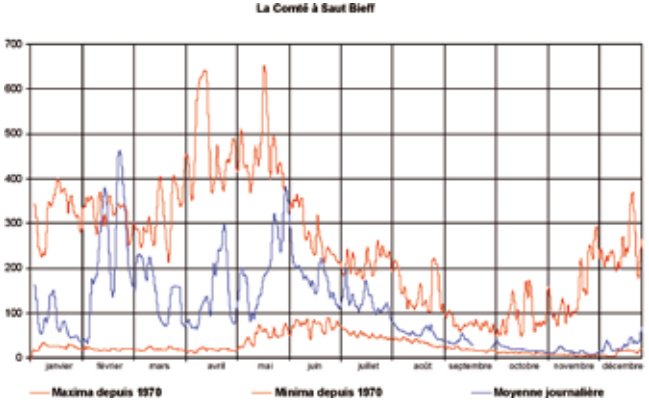

L'augmentation du débit de la Comté au cours du mois de février est à corréler aux fortes précipitations de ce mois.

5 Les cours d'eau

5.2 La qualité des cours d'eau

Préambule

Le réseau de surveillance de la qualité des cours d'eau est encore très récent.

En 2007, un premier suivi a été réalisé sur 20 stations (stations de référence). 22 nouvelles stations (stations de surveillance) sont venus s'ajouter en 2008. Sur l'ensemble de ces stations, 1 seul prélèvement a pu avoir lieu, de fin août à mi-décembre, soit en saison sèche.

Les données présentées par la suite sont donc sujettes à un manque de recul et leur interprétation reste limitée.

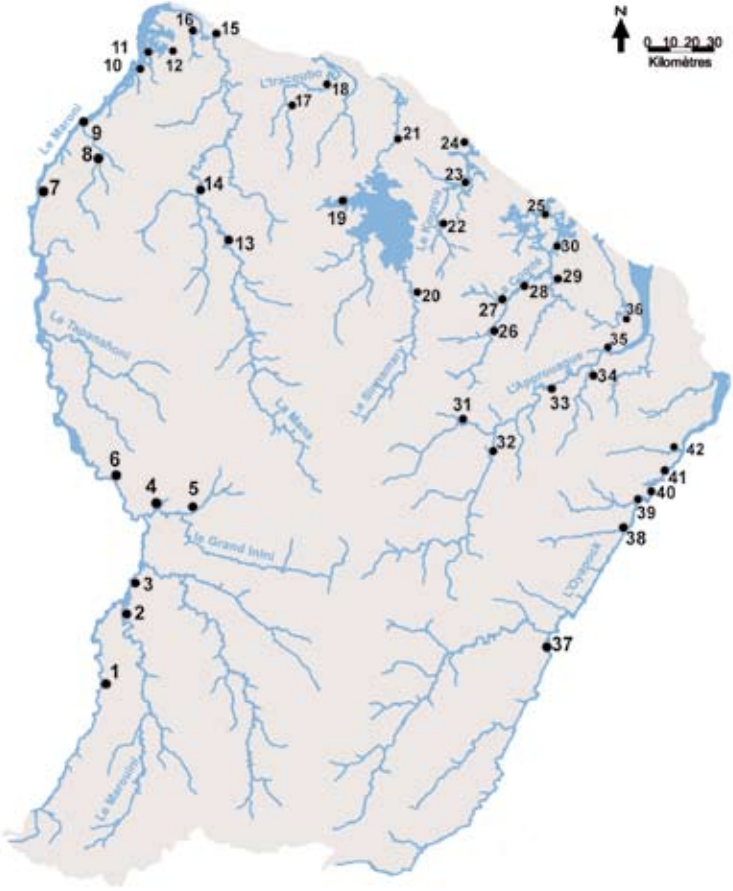

Source : BD Carthage version bêta

5 Les cours d'eau

Numéro Station	Bassin Versant	Station
1	MARONI	Littani
2	MARONI	Marouini
3	MARONI	Twenké
4	MARONI	St Sonnelle
5	MARONI	Petit Inini
6	MARONI	Papaichton
7	MARONI	Langatabiki
8	MARONI	Sparouine
9	MARONI	AM sparouine
10	MARONI	Balaté
11	MARONI	AV St Laurent
12	MARONI	Charvein
13	MANA	Saut Fracas
14	MANA	Saut Dalles
15	MANA	Mana Aval
16	MANA	Acarouany
17	IRACOUBO	Amont
18	IRACOUBO	Aval
19	SINNAMARY	Tigre
20	SINNAMARY	Saut Dalles
21	SINNAMARY	Crique Vénus
22	KOUROU	Léodate
23	KOUROU	Singe rouge
24	PASSOURA	Passoura
25	CAYENNE	Riviere de C.
26	COMTE	Fendé
27	COMTE	Bagot
28	COMTE	Cacao AV
29	COMTE	Orapu
30	COMTE	Mahury
31	APPROUAGUE	Arataï
32	APPROUAGUE	Machicou
33	APPROUAGUE	Athanase
34	APPROUAGUE	Mataroni
35	APPROUAGUE	Regina
36	KAW	Kaw
37	OYAPOCK	Camopi
38	OYAPOCK	Noussiri
39	OYAPOCK	Armentabo
40	OYAPOCK	Fourmi
41	OYAPOCK	Maripa AV
42	OYAPOCK	Gabaret

5 Les cours d'eau

5.2.1 Evaluation de l'état écologique des cours d'eau

L'état écologique est évalué par l'agrégation des résultats de suivi biologiques et physico-chimiques (paramètre généraux et polluants spécifiques recherchés dans l'eau).

Les paramètres physico-chimiques généraux interviennent comme facteurs explicatifs des conditions biologiques.

Les paramètres sont regroupés, suivant leur aptitude à décrire des types de dégradation de la qualité de l'eau :

- le bilan en oxygène : il traduit la présence de matières organiques et oxydables, consommatrices d'oxygène. Il est évalué à partir de l'oxygène dissous (concentration et taux de saturation), de la demande biochimique en oxygène (DBO5) et du carbone organique dissous (COD)
- les nutriments : orthophosphates, phosphore total, ammonium, nitrites et nitrates sont des éléments caractéristiques des rejets domestiques, industriels et agricoles. En trop grande quantité dans le milieu, les nutriments favorisent la prolifération des algues
- les nitrates sont par ailleurs un élément à prendre en compte lors de la production d'eau potable
- le paramètre pH n'a pas été retenu pour analyses. En effet, les eaux de Guyane sont naturellement acides et les valeurs seuils proposées ne sont pas représentatives du contexte guyanais.

Les polluants spécifiques de l'état écologique ne font pas l'objet d'une présentation :

- les polluants spécifiques synthétiques n'ont pas été recherchés en 2008
- les polluants spécifiques non synthétiques ont été recherchés sur les stations de références
- sur les 19 analyses réalisées pour les 4 paramètres (arsenic, chrome, cuivre et zinc), les stations se classent en bon état. La définition du très bon état, si tel était le cas, n'est pas rendue possible. Les classes de qualité sont en effet définies à partir du fond géochimique, en cours d'élaboration en Guyane.

Etat biologique

La définition de l'état biologique des masses d'eau résulte de valeurs attribuées à 3 indices :

- l'Indice Biologique Global Normalisé qui concerne les invertébrés
- l'Indice Biologique Diatomées
- l'Indice Poissons Rivière

Ces indices sont calculés sur la base des résultats des prélèvements effectués (espèces, abondance, polluo-sensibilité). Mis en place suite à des études menées en métropole, ils ne prennent pas ou peu en compte les espèces présentes sur le continent sud-américain. Le calcul de ces indices n'est donc pas pertinent.

Cependant, une réflexion sur le développement d'indices biologiques guyanais est en cours :

- un indice poisson a été développé par Bernard de MERONA (IRD, 2001), qui fait actuellement l'objet d'un programme de recherche en vue de son amélioration
- le SMEG (Score Moyen des Ephéméroptères Guyanais), est un indice développé par Thomas et al. en 2001. Il permet de définir 6 classes de qualité
- l'Indice Diatomique Générique (IDG) et l'Indice Spécifique Guyanais de Costes, chez les diatomées.

5 Les cours d'eau

Bilan de l'oxygène

7 stations, situées dans l'ouest du département, n'ont pu être qualifiées par manque de résultat d'analyse sur un des paramètres.

80% des stations échantillonnées présentent une bonne qualité.

Il est à noter une qualité dégradée pour 7 stations. Dans chacun des cas, la teneur en oxygène est le paramètre déclassant. Les stations de Kaw et de Passoura sont dans des zones de marais et de pripri (eaux stagnantes), ce qui peut venir expliquer les faibles teneurs en oxygène, dues à la dégradation importante de végétation.

Bilan de l'oxygène 35 stations

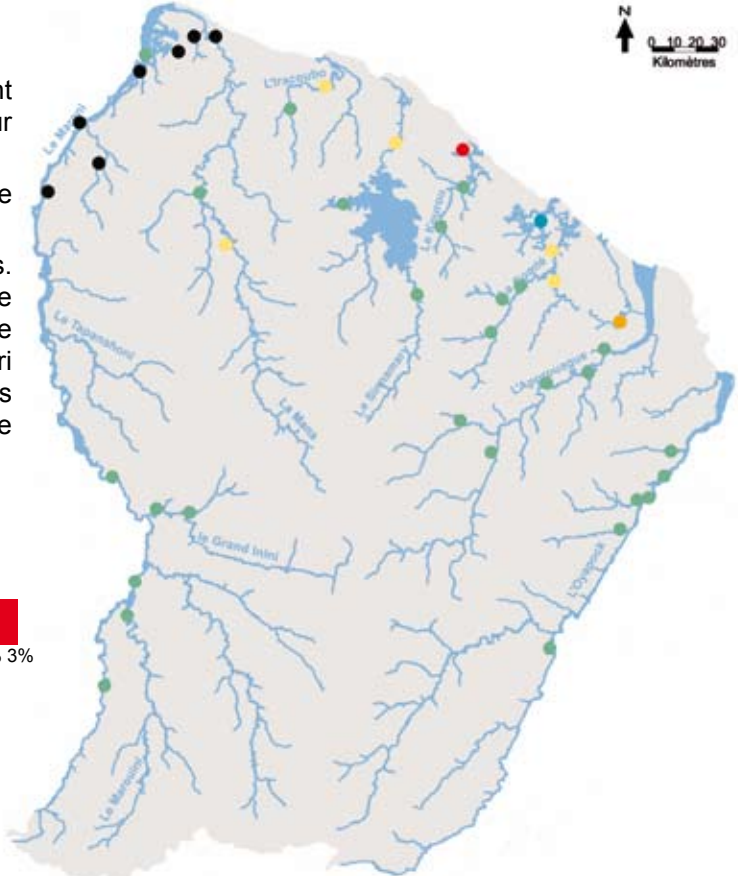

Classe de qualité

1 analyse par site en 2008

- Non déterminé
- Très bon
- Bon
- Moyen
- Médiocre
- Mauvais

Source : BD Carthage version bêta, DIREN

5 Les cours d'eau

Nutriments

La station sur la crique Bagot n'a pas été qualifiée par absence des résultats d'analyse concernant les paramètres liés au phosphore.

Seules 3 stations présentent une qualité dégradée due à une pollution phosphorée. Celle-ci peut-être induite par les rejets domestiques, industriels et agricoles.

La dégradation des stations situées à l'amont de Maripasoula, sur le bassin de l'Inini, peut s'expliquer par la présence humaine sur ces deux zones, impactées par l'orpaillage clandestin. La crique Arataï présente aussi une altération de sa qualité.

Bilan Nutriments 41 stations

Classe de qualité

1 analyse par site en 2008

- Non déterminé
- Très bon
- Bon
- Moyen
- Médiocre
- Mauvais

Source : BD Carthage version bêta, DIREN

5.2.2 Evaluation de l'état chimique des cours d'eau

Une circulaire européenne définit, pour chacun de ces paramètres, les normes de qualité environnementales (NQE) à respecter pour atteindre le bon état chimique des eaux. Les NQE sont définies en valeur moyenne annuelle et en concentration maximale admissible. Le bon état est atteint pour un paramètre lorsque l'ensemble des NQE est respecté.

En 2008, les 41 substances n'ont pas toutes été recherchées.

	% stations en :		
	bon état	état inconnu	mauvais état
pesticides			
alachlore	100 %		
atrazine	100 %		
chlorfenvinphos	100 %		
chlorpyrifos (éthylchlorpyrifos)		100 %	
diuron	100 %		
endosulfan		100 %	
hexachlorobenzène	100 %		
hexachlorocyclohexane		100 %	
isoproturon	100 %		
pentachlorobenzène	100 %		
pentachlorophénol	100 %		
simazine	100 %		
métaux lourds			
cadmium		100 %	
mercure		93 %	7 %
nickel	100 %		
plomb	100 %		

	% stations en :		
	bon état	état inconnu	mauvais état
polluants industriels			
anthracène	100 %		
benzène	100 %		
C10-13-chloroalcanes		100 %	
1,2-dichloroéthane	100 %		
dichlorométhane	100 %		
di(2-éthylhexyl)phthalate (DEHP)	90 %		10 %
naphtalène	100 %		
nonylphénol	100 %		
octylphénol	100 %		
tributylétain		100 %	
HAP benzo(b,k)fluoranthène benzo(a)pyrène benzo(g,h,i) perylène et indeno(1,2,3-cd)pyrène	100 % 100 %	100 %	100 %
trichlorobenzène	100 %		
hexachlorobutadiène		100 %	
fluoranthène	100 %		

Pour certaines stations, l'état chimique est classé «inconnu» : la limite de quantification du paramètre (c'est-à-dire la concentration à partir de laquelle le paramètre va pouvoir être quantifié, de manière fiable) est supérieure à la valeur seuil de la norme.

Paramètres en mauvais état

Mercure

La station sur l'Orapu est non-conforme avec une teneur mesurée de 0,38 (la concentration maximale admissible est de 0.07 µg/L). La présence d'activité minière depuis plusieurs années peut être responsable par le biais du lessivage des sols.

Les stations de Régina sur l'Approuague et de Saut Léodate sur le Kourou présente aussi des teneurs supérieurs aux NQE.

Phtalates

4 stations présentent des concentrations supérieures à la norme en valeur moyenne annuelle (1.3 µg/L) : Petit Inini sur le Maroni, saut Machicou sur l'Approuague, roche Fendé sur la Comté et Balaté sur le Maroni aval.

Les phtalates, issus de l'industrie pétrochimique, sont utilisés dans la fabrication des plastiques pour les rendre souples. La présence abondante de bidons en plastique permettant de transporter de l'essence sur les sites d'orpaillage proches de ces stations peut venir expliquer ces teneurs.

5 Les cours d'eau

Compte tenu du contexte local, les données concernant la concentration en mercure dans les sédiments ont été analysées, suivant les grilles d'évaluation du SEQ-Eau dans sa 2ème version (Système d'Evaluation de la Qualité des Eaux).

Trois stations présentent des teneurs en mercure dans les sédiments qui les classent en état moyen (concentration comprise en 0.2 et 1 µg/kg) : la Mana aval, la Comté à Roche Fendé et l'aval du saut Maripa.

Il est important de rappeler que les sols guyanais contiennent naturellement du mercure, qui peut être libéré dans l'eau, naturellement ou par une activité anthropique.

Dans un rapport de 2007, Laperche présente une teneur moyenne rencontrée dans les sédiments d'environ 150 µg Hg/kg.

L'état écologique d'une masse d'eau est défini par l'agrégation de l'ensemble des résultats présentés ci-dessus. S'agissant du premier exercice L'état biologique n'ayant pas été à proprement établi, l'exercice ne sera pas mené dans le cadre de l'année 2008.

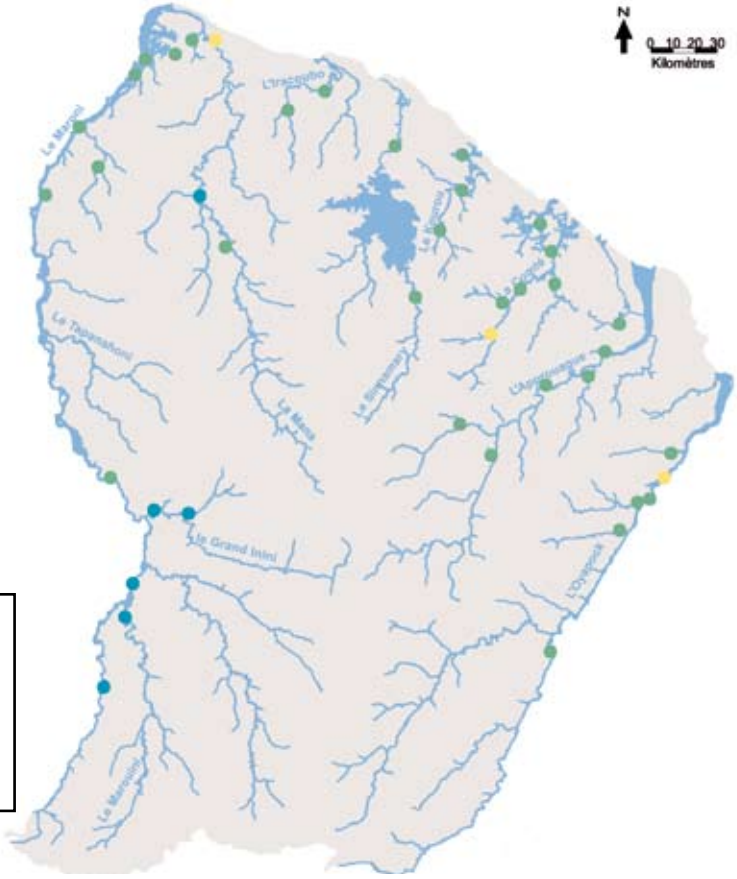

Mercure dans les sédiment 42 stations

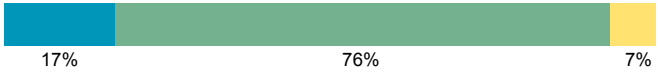

Classe de qualité

1 analyse par site en 2008

- Non déterminé
- Très bon
- Bon
- Moyen
- Médiocre
- Mauvais

Source : BD Carthage version bêta, DIREN

La qualité des eaux souterraines

Préambule

Le réseau de surveillance de la qualité des eaux souterraines est encore très récent.

En 2007, un premier suivi a été réalisé sur 12 stations (1 station par masse d'eau), pendant la saison des pluies. En 2008, les prélèvements ont été réalisés lors de la saison sèche.

Sur l'ensemble de ces stations, 1 seul prélèvement a pu avoir lieu.

Les données présentées par la suite sont donc sujettes à un manque de recul et leur interprétation reste limitée.

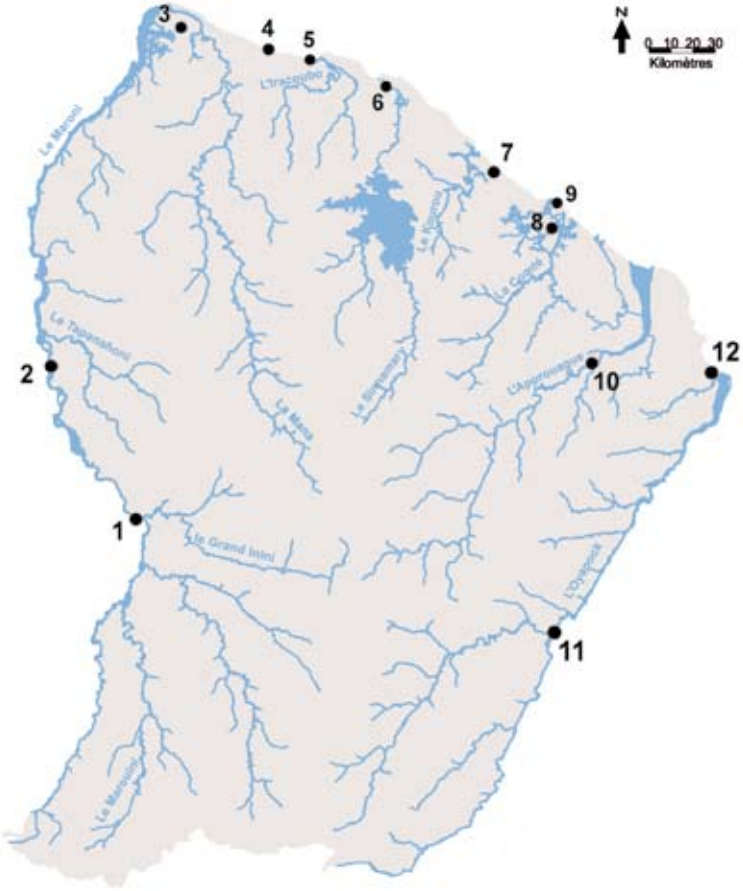

Source : BD Carthage version bêta

N° station	Nom station
1	Maripasoula
2	Grand Santi
3	Javouhey
4	Organabo
5	Sables Blancs
6	Toussaint
7	Matiti
8	Lac des Américains
9	Vieux Chemin
10	Corossony
11	Camopi
12	Ouanary

6 La qualité des eaux souterraines

6.1 Les nitrates

L'ensemble des masses d'eau présente un bon état vis-à-vis des nitrates (concentration inférieure à 50 µg/L).

Les teneurs les plus élevées sont mesurées à Corossony (11.8 µg/L) et Javouhey (16.8 µg/L) qui sont des zones agricoles.

Classe de qualité

1 analyse par site en 2008

- Non déterminé
- Très bon
- Bon
- Moyen
- Médiocre
- Mauvais

Source : BD Carthage version bêta, BRGM

La qualité des eaux souterraines

6.2 Les pesticides

60 molécules ont été recherchées :

- 40 molécules issues de la liste de pesticides à suivre dans le cadre de la campagne « photographique » du contrôle de surveillance de l'annexe 1 de la Circulaire DCE 2006/18 du 21 décembre 2006 relative à la définition du bon état pour les eaux souterraines. Le chloroméquat, le fosetyl Al, le mépiquat Cl et de l'Oxadixyl ont été exclues car elles ne sont pas utilisées dans le département
- 20 molécules identifiées comme étant spécifiques à la Guyane.

Seules 3 substances ont été détectées : l'AMPA, le glyphosate et le propiconazole.

L'AMPA (lac des Américains, Organabo) et le glyphosate (Toussaint) présentent des concentrations supérieures à la valeur limite de 10 µg/L.

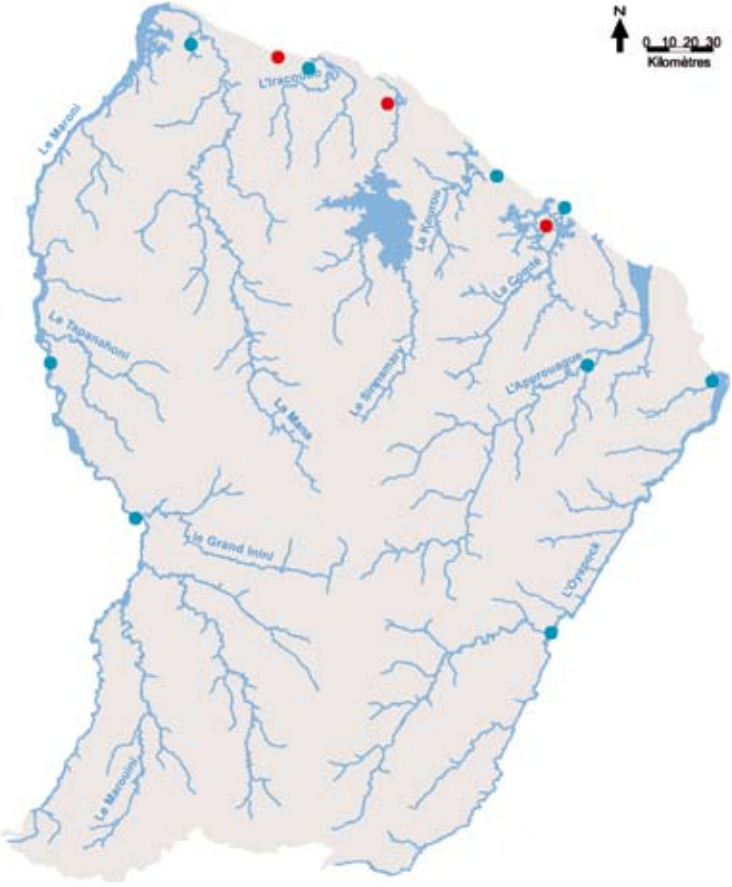

Classe de qualité

1 analyse par site en 2008

- Non déterminé
- Très bon
- Bon
- Moyen
- Médiocre
- Mauvais

Source : BD Carthage version bêta, BRGM

La qualité des eaux de baignade

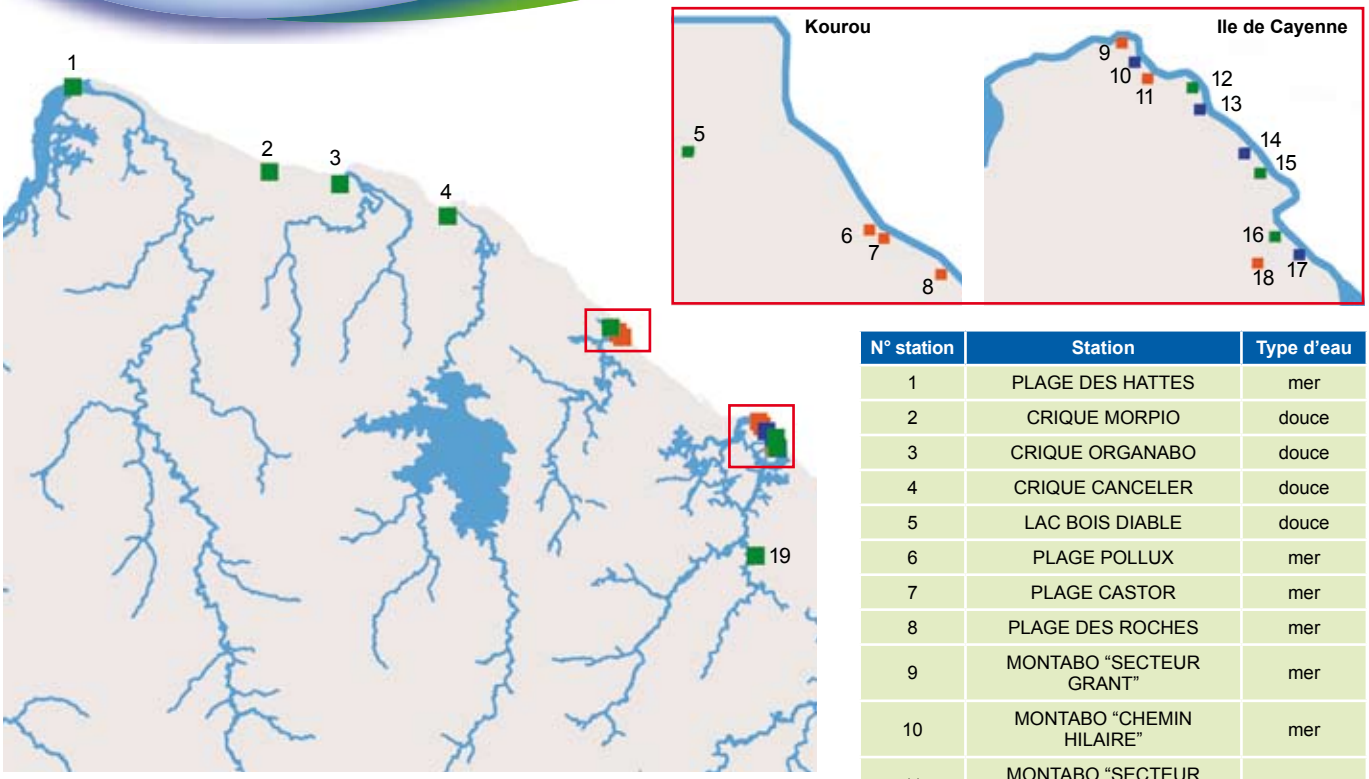

Source : BD Carthage version Bêta, DSDS

N° station	Station	Type d'eau
1	PLAGE DES HATTES	mer
2	CRIQUE MORPIO	douce
3	CRIQUE ORGANABO	douce
4	CRIQUE CANCELER	douce
5	LAC BOIS DIABLE	douce
6	PLAGE POLLUX	mer
7	PLAGE CASTOR	mer
8	PLAGE DES ROCHES	mer
9	MONTABO "SECTEUR GRANT"	mer
10	MONTABO "CHEMIN HILAIRE"	mer
11	MONTABO "SECTEUR ZEPHIR"	mer
12	MONTABO "SECTEUR COLIBRI"	mer
13	PLAGE DE BOURDA	mer
14	MONTJOLY-PLAGE LOUIS CARISTAN	mer
15	PLAGE DE MONTRAVEL	mer
16	PLAGE DU ROROTA	mer
17	PLAGE DU GOSSELIN	mer
18	LAC SACCHARIN	douce
19	FOURGASSIER	douce

L'ensemble des plages de l'île de Cayenne présentent une qualité satisfaisante pour la baignade, sauf sur les secteurs de « Grant » et « Zéphir ».

Des pollutions sur les plages de Kourou ont été recensées. La mise en place de la station d'épuration devrait permettre d'améliorer la qualité des eaux.

La qualité des eaux douces de baignade permet les activités de loisirs, mis à part sur le lac Saccharin à Remire-Montjoly.

8 Les prélèvements en eau

En 2008, 16.7 millions de m³ d'eau ont été prélevés (données estimées à partir des déclarations pour la redevance pour prélèvement sur la ressource en eau 2008).

L'adduction d'eau potable est le principal usage. L'irrigation représente près de 12 millions de m³, prélevés principalement pour la riziculture à Mana.

L'usage industriel est peu représentatif, l'eau utilisée étant prélevée sur le réseau d'eau potable (comptabilisé avec l'usage AEP).

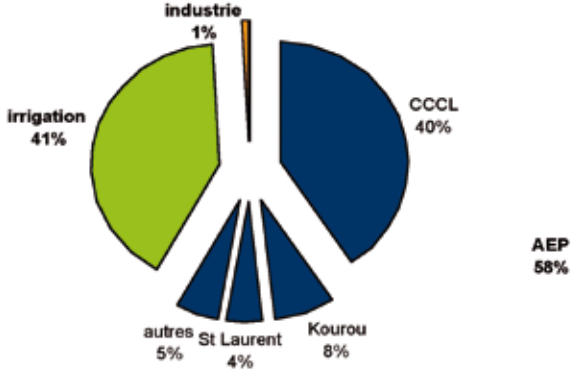

Répartition des prélèvements suivant les usages

Pour la production d'eau potable, le prélèvement est fait principalement dans les cours d'eau (96% du volume d'eau prélevé). Les eaux souterraines sont utilisées dans les villages et sites isolés.

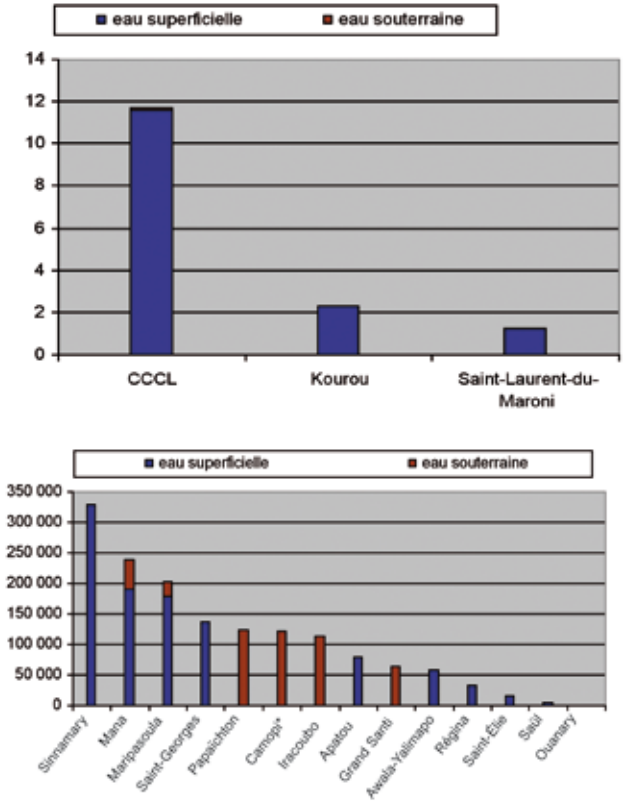

Répartition des ressources utilisées pour l'alimentation en eau potable

(*volume estimé sur la base d'une consommation annuelle de 60m³/hab. ; Ouanary : 325 m³ en eau souterraine ; dans le cas d'Awala, il s'agit d'un achat d'eau à la commune de Mana)

2 Les modes de gestion des services de l'eau

La gestion des services d'eau et d'assainissement est une compétence des communes ou de leurs groupements. Ils peuvent choisir de déléguer leur service à une entreprise spécialisée.

la gestion directe ou "régie" :

la commune assure directement le service de l'eau et/ou de l'assainissement

la gestion déléguée :

la délégation de service public recouvre plusieurs types de contrats. On retrouve en Guyane :

- l'affermage : les ouvrages sont financés par la collectivité, qui en délègue l'exploitation à l'entreprise spécialisée. La rémunération de l'entreprise couvre les charges d'exploitation et une partie des frais de renouvellement. Une partie du produit des factures d'eau revient à la collectivité pour couvrir ses frais d'investissement
- la gérance : la collectivité finance les ouvrages et en confie l'exploitation à une société spécialisée. Le produit des factures revient à la collectivité, qui rémunère ensuite le gérant forfaitairement.

La Société Guyanaise des Eaux (SGDE) est le seul délégataire pour les services d'eau potable. Elle assure en particulier l'approvisionnement des communes de la CCCL (Cayenne, Matoury, Rémire-Montjoly, Macouria, Montsinéry et Roura) et Kourou.

Modes de gestion des services d'eau potable

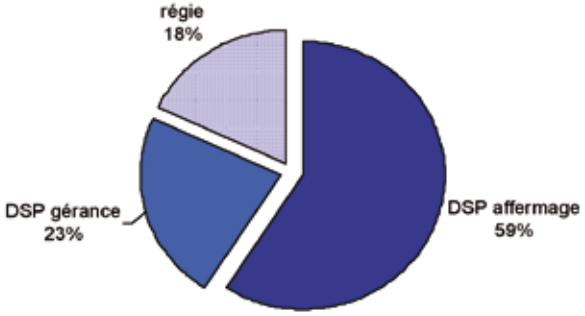

La délégation de service public a été choisie par la moitié des communes pour la gestion des services d'assainissement collectif. Elle est confiée à la SGDE ou à CIE (Compagnie d'Ingénierie des Eaux).

Modes de gestion des services d'assinissement collectif

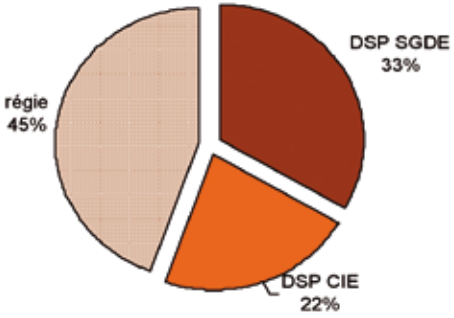

10 Prix des services d'eau et d'assainissement

« L'eau n'a pas de prix … mais elle a un coût. »

La transformation de l'eau prélevée dans le milieu naturel en un bien de consommation puis sa dépollution, avant restitution à la nature ont un coût. Celui-ci est supporté par l'usager au travers de la facture d'eau.

10.1 La facture d'eau

Le prix de l'eau tient compte :

- des opérations nécessaires à la production et la distribution de l'eau
- de la collecte des eaux usées et de la dépollution dans des usines spécifiques avant de restituer les eaux « nettoyées » au milieu naturel
- de taxes et redevances destinées aux organismes publics et servant à aider les collectivités locales à financer les investissements pour améliorer les services.

Pour un foyer consommant 120 m³/an, la facture annuelle s'élève en moyenne à 276 € en Guyane, répartis en 141 € pour l'eau potable et 135 € pour l'assainissement.

L'eau en Guyane est parmi les moins chères, comparativement aux autres DOM et à la Métropole.

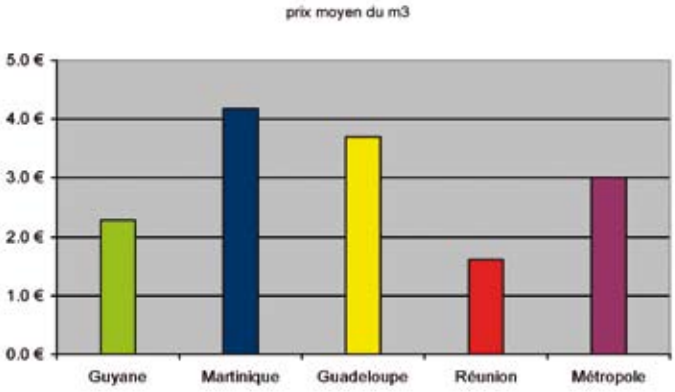

Prix moyen du m³ d'eau dans les DOM et en Métropole

(estimation sur la base d'une consommation annuelle de 120 m³ ; pour un usager étant relié à un système d'assainissement collectif ; année 2008 sauf 2004 en Guadeloupe)

10 Prix des services d'eau et d'assainissement

10.2 Le service public d'alimentation en eau potable

Le prix d'un mètre cube d'eau potable dépend de la qualité de la ressource et donc des traitements qui devront être apportés. D'où des différences entre les communes.

Le prix moyen d'un mètre cube est de 1.176 € dans le département. A noter que certaines communes n'ont pas encore mis en place la facturation de ce service (Camopi, Ouanary, St Elie, Saül).

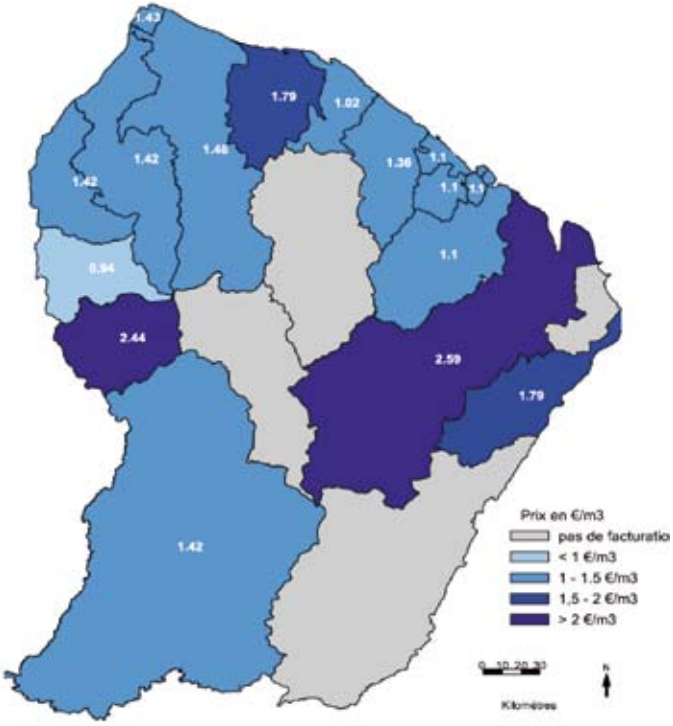

Prix des services publics d'eau potable
(consommation annuelle de 120 m³)

10.3 Le service public d'assainissement collectif

Quatre communes du département ne disposent pas de système collectif d'assainissement (Grand-Santi, Ouanary, St Elie et Saül).

Comme pour l'alimentation en eau potable, certaines communes ne facturent pas le service d'assainissement aux usagers.

Pour les autres communes, le prix moyen du service est de 1.122 €/m³.

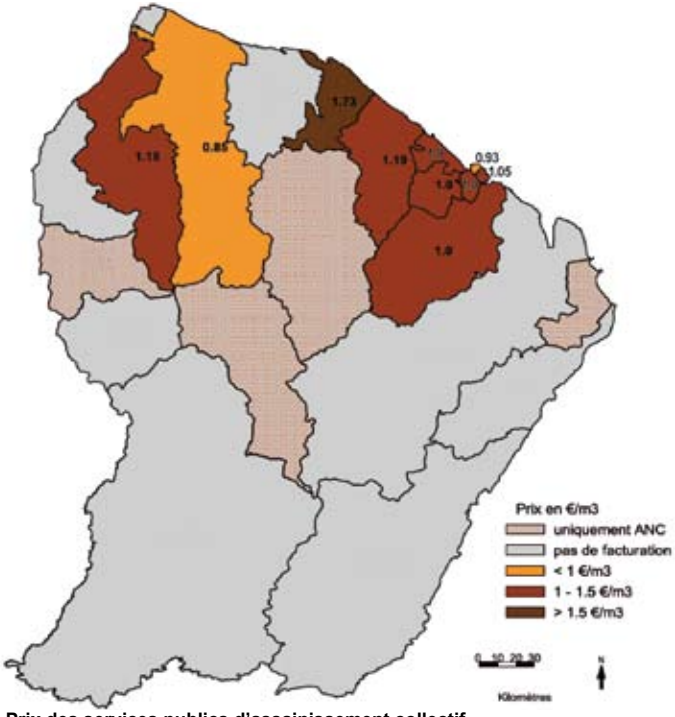

Prix des services publics d'assainissement collectif
(consommation annuelle de 120 m³)

Sources

Circulaire DCE 2006/18 relative à la définition du « bon état » pour les eaux souterraines, en application de la directive 2000/60/DCE du 23 octobre 2000 du Parlement et du Conseil établissant un cadre pour une politique communautaire dans le domaine de l'eau, ainsi qu'à la définition de valeurs-seuils provisoires applicables pendant la phase transitoire.

Comité de Bassin de la Guyane, Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux 2010-2015, novembre 2009

Guide technique pour l'évaluation de l'état des eaux douces de surface de métropole, Ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire, mars 2009

V. Laperche, R ; Maury-Brachet, F. Blanchard, Y. Dominique, G. Durrieu, J.C. Massabuau, H. Bouillard, B. Joseph, P. Laporte, N. Mesmer-Dudons, V. Duflo et L. Callier (2007) : Répartition régionale du mercure dans les sédiments et les poissoons de six fleuves de Guyane - Rapport BRGM/RP-55965-FR - Septembre 2007, 201 pages, 72 illustrations, 15 tableaux.

Météo France Guyane, Les grands traits climatiques de l'année 2008 en Guyane

Site du Ministère de la Santé sur la qualité des eaux de baignade **http://baignades.sante.gouv.fr/**

Étude NUS Consulting sur le prix de l'eau en Europe en 2008

http://www.lyonnaise-des-eaux.fr/resources/pdf/nus_consulting2008.pdf

Observatoire du prix de l'Eau, DAF

M. PARIZOT, 2008 - Contrôle de surveillance de la qualité des masses d'eau souterraine de la Guyane conformément à la Directive Cadre Européenne sur l'Eau : saison des pluies 2008. BRGM/RP-56890-FR. 101 p., 24 fig., 10 tab., 3 ann.

Vigouroux R., Guillemet L, Noel D., Le Reun S., Ferré S. - 2009 – Mise en œuvre de la DCE et lutte contre les pollutions : Campagne 2008 de mesures des stations de références et de surveillance. Rapport Final Hydreco/DIREN, 60p.

47, rue du 14 juillet - 97300 Cayenne
Tel : 0594.30.52.92 - Fax : 0594.30.70.74